

BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

APPRENTISSAGE

LA FORMATION

Ce diplôme permet de se préparer au métier d'ouvrier hautement qualifié en entreprise d'espaces verts ou en service espaces verts d'une collectivité.

Les titulaires de ce diplôme se destinent à mener des chantiers de création ou d'entretien le plus souvent en équipe dans laquelle ils assurent également l'organisation des tâches.

Ils réalisent et font réaliser, à partir de directives précises, les travaux nécessaires. Ils sont responsables de l'exécution des consignes données et de la conformité, par rapport au cahier des charges des travaux demandés. Ils font preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches.



PROGRAMME

UC 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

UC 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

- Préparer le travail pour un chantier
- Coordonner le travail sur le chantier

UC 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

UC 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

- Réaliser des travaux de plantation
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis

UC 5 : Mettre en place des infrastructures paysagères

- Réaliser des murets et escaliers
- Mettre en place des revêtements

UCARE Ferronnerie d'Art

Ce module a pour but d'apporter une compétence complémentaire dans le travail du fer sur des ornements et mobiliers paysagers, il se pratique en atelier et avec des formateurs ferronniers experts : technique de soudure, de cintrage, cotation, calpinage, travail du fer à la forge, pliage...

UCARE Pratique Paysagère adaptée aux parcs animaliers

Ce module vise à apporter aux apprentis intéressés par le milieu animal et des parcs animaliers, des connaissances dans l'aménagement de site et lieu de vie adaptés au bien-être et respect de l'animal. Il sera amené à étudier les écosystèmes variés propres aux animaux de la faune sauvage et de réfléchir à son adaptation en parc animalier. Il sera amené à collaborer en étroite relation avec les soigneurs animaliers et la direction de ces parcs.

MODALITÉS

DURÉE DE FORMATION

2 ans - 1200 heures - 17 semaines / an dont 1 semaine de voyage d'étude.

NATURE DU DIPLÔME

Diplôme d'Etat

ACQUISITION DU DIPLÔME

Par unités capitalisables

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un CAP
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

FINANCEMENT

Apprentissage : Formation prise en charge par des opérateurs de compétences (OPCO)

Apprenti : avoir entre 16 et 29 ans

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

La finalité de ce diplôme est l'insertion professionnelle, mais les titulaires de ce diplôme peuvent cependant valoriser leur expérience et suivre éventuellement une formation complémentaire pour prétendre à des emplois plus spécialisés dans le secteur du paysage.

Une poursuite d'étude est en effet envisageable en Certificat de Spécialisation Construction Paysagère, Conduite d'Engins, Green-keeper, Arboriste-Elagueur, etc.

Sous certaines conditions, l'intégration en BTSA Aménagements Paysagers est possible.

Lycée professionnel de Bavay

5 rue de la Chaussée – BP 44017 – 59570 Bavay

Tél. : 03.27.63.11.11

Mail : ufa.bavay@gmail.com

Site web : www.lyceedebavay.fr

